

DE_2026_040

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BLAIGNAN-PRIGNAC

Le sept avril deux mille vingt-six, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à 18 heures 00, en session ordinaire, à la salle de réunion de la mairie de BLAIGNAN sous la Présidence de Monsieur Alexandre PIERRARD, Maire de la commune de BLAIGNAN-PRIGNAC

Date des convocations : 25 mars 2026

Étaient présents : Alexandre PIERRARD, Céline DUPA, Laurent BOUHIER, Brigitte BOSQ-BOUSQUET, Yves MALACHANE, Jérôme FREVILLE, Virginie DORLEANS, Elodie ROLLAND, Cécile ADELAY, Coralie MALLET, Christelle CAHIER, Peters BRONARD

Pouvoirs : Véronique COURRIAN représentée par Brigitte BOSQ-BOUSQUET, Romain NOYEZ représenté par Alexandre PIERRARD

Étaient excusés : Frédéric BROUSSEAU

Secrétaire de séance : Brigitte BOSQ-BOUSQUET

Désignation du représentant pour le SMERSCOT

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Considérant que la communauté de communes Médoc Cœur de Presqu'île doit élire des représentants aux différents comités syndicaux auxquels elle est membre,

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, la communauté de communes Médoc Cœur de Presqu'île nous demande de proposer un représentant de la commune de Blaignan-Prignac pour siéger au sein du SMERSCOT.

Il convient de proposer 1 titulaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- **De proposer** à la Communauté de Communes Médoc Cœur de Presqu'île pour représenter la Commune de BLAIGNAN-PRIGNAC au sein du SMERSCOT :
 - Délégué titulaire : **BROUSSEAU Frédéric**
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à notifier la présente délibération à l'organisme concerné.

La présente délibération annule et remplace la délibération n°DE_2026_030 pour erreur de formulation de l'acte.

Ont voté 14

Pour 14

Contre 0

Abstention 0

La Secrétaire de Séance
Brigitte BOSQ-BOUSQUET

Le Président
Alexandre PIERRARD

